

## Edito

Et Voilà ! Le voilà LE modèle à ne pas suivre : La Grèce, corrompue, minée par ses déficits, sa mauvaise gestion, ses fonctionnaires trop nombreux, payés 13 et 14 mois !!! Mais nous les pays évolués, les grands pays industriels, on sait comment faire, foi de Sarko ! On en déjà supprimé plein, des fonctionnaires, et on va continuer, et baisser les salaires et les pensions, tout faire pour moins dépenser et se faire réélire en faisant croire qu'on n'augmente pas les impôts des salariés, et en n'augmentant surtout pas les impôts des plus fortunés ! Le rôle des banques dans les difficultés grecques? Mais non, c'est juste de la mauvaise gestion de l'Etat! Au pays de l'ENA et du capitalisme décomplexé on sait régler tout ça! D'ailleurs je vais vous dire une chose, moi, quand il y aura moins de profs dans les écoles, qui travailleront plus longtemps, et plus de police, ça ira beaucoup mieux. Ceux qui peuvent payer comme au Moyen-âge choisiront leurs écoles, les autres iront quelques années seulement à l'école du quartier. Ils apprendront juste le nécessaire pour aller gagner juste ce qu'il faut pour vivre sans redresser la tête pour se plaindre. C'est déjà comme ça dans les facs en France, y a plus qu'à continuer... les écoles, les services publics, tout s'achète et tout se vend ! Et puis y a pas besoin que tout le monde réfléchisse... juste quelques uns qui dirigent et ramassent l'argent...

Allez, un p'tit peu de MOSART pour faire passer tout ça... Moi j'aime bien la poésie... c'est bien de mettre de la poésie dans notre vie comme ça, dans nos fichiers : EDVIGE, ELOI, JUDEX tout ça... Et puis on va avoir la coupe du monde, c'est bien, au moment de parler des retraites, des chiffres tout ça... Bon, fais pas l'malin toi !

## Communiqué de Solidaires

### Le système capitaliste est toujours en crise: Nous sommes tous des Grecs

Cela fait plusieurs semaines que la population grecque se mobilise pour refuser les mesures d'austérité prises par son gouvernement sous la double injonction de la commission Européenne et du FMI. Il s'agit de redoutables plans de rigueur et de vrais programmes d'ajustement structurel : Non remplacement de 4 départs à la retraite sur 5 dans la fonction publique, hausse de la TVA de 19 à 21 %, baisse de 10 % des dépenses d'assurance, gel des pensions de retraites, réduction de 15 % des salaires, âge légal de départ à la retraite porté à 67 ans, etc.

Les raisons de ces attaques : le niveau d'endettement du pays, à 12,7% pour 2009, est élevé. Ce n'est pas beaucoup plus que d'autres pays, comme la Grande Bretagne avec 12% et l'Espagne avec 10%. Les taux du Japon et des Etats Unis étaient aussi à deux chiffres en 2009. Partout, les caudex financiers aux banques, les programmes conjoncturels et les baisses d'impôts ont fait d'énormes trous dans les budgets. Les mêmes banques et les mêmes spéculateurs, qui hier ont été sauvés d'une faillite certaine grâce à l'aide des états, mettent la pression sur ceux-ci et sont autorisés à spé-

culer sur leurs dos. Nos gouvernements ont sauvé les banques, sans contrepartie. Aujourd'hui ces mêmes banques viennent faire payer l'addition aux peuples. La Grèce est attaquée, le Portugal est dans la ligne de mire, l'Espagne et l'Irlande sont menacées.

Loin de se résigner, le peuple grec se défend et se bat. Plusieurs grèves et manifestations massives ont déjà eu lieu. Le 24 février une grève générale a paralysé le pays. L'Union Européenne, loin d'être solidaire, tergiverse sur son soutien, le monnaie et démontre un peu plus chaque jour qu'elle est seulement au service des marchés financiers et non au service des peuples. L'effet domino risque d'être terrible.

**L'Union syndicale Solidaires affirme son soutien au peuple grec et s'inscrira dans toutes les initiatives unitaires de soutien à cette juste lutte, notamment à la grève générale du 5 mai.**

**En Grèce comme ailleurs, ce n'est pas au peuple de payer leur crise !**

Paris, le 28 avril 2010

### Revalo-pipeau : le retour !

Luc Chatel a annoncé dimanche 28 mars 2010 que 20 000 enseignants débutants (PE et certifié) vont bénéficier d'une revalorisation salariale de 159 euros en moyenne par mois (pour les agrégés 259 euros). À quoi s'ajoute pour 170 000 enseignants déjà en fonction, une augmentation de 660 euros nets en moyenne par an pendant 7 ans.

Sud Education a toujours rejeté le principe sarkozyste du « donnant-donnant », consistant à annoncer des augmentations de salaire contre la casse des statuts et la saignée des postes. La régression sociale ne se négocie pas. La « revalorisation » n'est qu'une arnaque en regard des régressions pédagogiques, de la dégradation des conditions de travail qu'induit la réforme de la formation des enseignants et toutes les réformes de Darcos-Chatel !

Cette pseudo revalorisation ne s'adresse qu'aux enseignants, et à moins de 25% d'entre eux.

Les autres catégories de personnels (vie scolaire, TOS, etc.) ne sont pas concernées, alors qu'elles auraient aussi besoin d'augmentation de salaires !

Par ailleurs ces augmentations n'en sont pas. Cette « revalorisation » sera largement annulée par la suppression de l'année de stage rémunérée, qui signifie aussi 2 semestres de cotisations en moins ! Du fait de l'entrée tardive dans le métier et le rallongement de la durée de cotisation, il deviendra impossible de partir en retraite avec une pension à taux plein.

Comment croire, enfin, à une volonté de « revaloriser » alors que dans le même temps le ministre annonce divers dispositifs visant tous à mettre la pression sur les personnels voire à les pousser vers la sortie : « un entretien systématique » consacré à la « mobilité professionnelle » pour « tous les professeurs après deux ans et ensuite après 15 ans de carrière », mise en place sur internet d'« un portail unique » recensant « les postes à pourvoir hors Éducation nationale », dispositif de « formation-reconversion », destiné en particulier aux enseignants de la voie technologique qui vont sans doute faire les frais de la réforme des lycées...

#### **SUD Éducation revendique :**

- une augmentation de tous les salaires de 300 euros ;
- la titularisation de tous les personnels non-titulaires, sans conditions ;
- l'abrogation de toutes les réformes Darcos et Chatel ;
- le rétablissement de tous les postes supprimés, sauf celui de Xavier Darcos.

#### **Revalo ?**

Ce tour de passe-passe n'est pas sans rappeler le passage du statut d'instituteur à celui de professeur des écoles. Les instituteurs ont certes vu leur statut aligné sur celui de leurs collègues du secondaire et obtenu une revalorisation salariale.

Mais ils ont perdu en échange :

- deux années de stage rémunérées ;
- le droit à un logement de fonction ou à un logement social dans la commune d'affectation ;
- le droit au départ en retraite à 55 ans, repoussé à 60 ans pour les PE.

**Au final, ils y ont donc beaucoup perdu !**

### Ce n'est pas le Ministre Chatel qui supprimera la précarité

À la suite de l'intervention télévisée du président de la république, s'engageant à titulariser les précaires, l'intersyndicale avait écrit au ministre pour envisager les suites. La réponse ne nous a pas surpris, mais reste choquante.

#### **Ainsi, une fin de non-recevoir est adressée aux syndicats.**

Les engagements du Président de la République sont clairement oubliés puisqu'il n'est absolument pas question de titularisation, que le ministre va même jusqu'à exclure en justifiant la précarité comme une « nécessité » !

Le ministre oublie de dire que s'il est besoin de recourir à des personnels non titulaires, c'est que la pénurie de moyens est organisée depuis des années par des politiques de suppressions massives de postes de titulaires. Cet argument de la nécessité est donc parfaitement irrecevable.

Le soit disant progrès de la transformation du CDD en CDI au bout de 6 ans est une autre hypocrisie flagrante lorsque l'on sait que la plupart des contrats ne sont pas renouvelables au delà de 12 ou 24 mois !

Les propos avancés sur le caractère « souple » de la gestion des personnels précaires par le ministère de l'éducation nationale sont également risibles : que le ministère respecte les droits aux congés des personnels, c'est bien la moindre des choses ! Le ministère a raison en revanche de parler du droit à la formation pour ces personnels, qui reste aujourd'hui une vue de l'esprit.

Bref, des engagements non tenus, et rien de concret à l'horizon. Quoi d'étonnant de la part de ceux qui veulent transformer l'école en entreprise et l'éducation en marchandise ?

La précarité a encore de beaux jours devant elle si les travailleurs précaires s'en remettent à des négociations ou à des annonces médiatiques bidon. Plus que jamais, les travailleurs précaires ne peuvent compter que sur eux-mêmes, et leur capacité à s'organiser pour construire des rapports de force.

**Et plus que jamais, SUD Education se veut un outil pour la construction de tels rapports de force, et continue de revendiquer la titularisation immédiate sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires.**

*Voir la réponse du Ministre :*

<http://www.sudeducation.org/Ce-n-est-pas-le-Ministre-Chatel.html>

Peu à peu le maillage des applications web du ministère se développe. Nous avons déjà abordé la question de l'application MOSART (voir journal de novembre décembre 2009 de SUD Education Var). Les évolutions récentes de cette application vont encore plus loin... Et comme toujours, tout était prévu dans les textes ministériels.

La note du secrétariat général du ministère de l'Éducation Nationale en date du 29 avril 2009, précise les finalités de ce fichier :

- *simplifier et systématiser le recueil et l'exploitation des données relatives aux absences de service fait*
- *opérer dans les meilleurs délais les retenues sur traitement correspondants*
- *améliorer les échanges d'informations avec les trésoreries générales*
- *de mettre en place un suivi statistique*

Le ministère précise pour se justifier que cet « outil de modernisation » a reçu « l'aval de la CNIL »... comme tant d'autres fichiers liberticides !

### Situation dans l'académie de Nice depuis septembre 2009

La mise en place progressive de cette application, ne se fait pas de manière identique dans toutes les académies. Dans notre académie, elle n'était à priori déployée que dans le 2<sup>d</sup> degré et ne servait pour le moment qu'à faire remonter le taux de grévistes. C'est ce que le ministère appelait dans sa note le « suivi statistique ». Dans cette phase, l'application doit être renseignée sur le nombre d'absents le jour d'une grève, par l'IEN pour le 1<sup>er</sup> degré, par le chef d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré (selon deux catégories établies, enseignants ou non). Ce taux, calculé sur le nombre total de personnels de l'établissement, donnant un taux de gréviste bidonné...

### La nouveauté introduite pour la grève du 23 mars 2010

Une évolution récente a été mise en place et appliquée pour la première fois lors de la grève du 23 mars 2010.

Alors qu'il n'était demandé que le nombre de grévistes, et que la liste nominative des retenues sur traitement à effectuer était envoyée en parallèle, l'application propose maintenant de tout faire par voie électronique.

La nouvelle mouture de MOSART apporte ainsi deux nouveautés :

- affichage à l'écran de la liste complète des personnels affectés dans l'établissement ou l'école (1). Il suffit alors de cocher celles et ceux qui étaient en grève, de valider, et les données sont transférées directement au Rectorat.
- au préalable l'application permet d'éditer un document à remettre aux absents le jour de la grève. Ce document dont l'objet est « constat d'absence de service fait », permet le cas échéant de signaler un motif d'absence

différent (maladie, stage...). Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré connaissent ce genre de document depuis longtemps. Cette évolution présente deux avantages pour le Rectorat et/ou l'IA :

- le transfert du travail de saisie informatique vers les établissements et IEN (pratique en période de réduction des effectifs des personnels administratifs dans les services académiques). Il paraîtrait même, que certains IEN râlent face à ce transfert de charge...
- une plus grande réactivité pour les retenues sur traitement des grévistes comme cela est précisé dans la note « opérer dans les meilleurs délais les retenues sur traitement correspondant »

### Vers une mise en place progressive et complète de l'application

Actuellement, l'application se met peu à peu en place dans certaines académies au niveau du 1<sup>er</sup> degré, avant une généralisation que l'on peut imaginer très rapide pour la rentrée de septembre 2010. Tout comme dans le 2<sup>nd</sup> degré, cela se fait sans information des premiers concernés, les personnels. Les IEN, les jours de grève, n'auront qu'à se baser sur les déclarations d'intention de faire grève rendues obligatoire par la loi sur le Service Minimum d'Accueil, pour renseigner la base MOSART des grévistes de leur circonscription et faire ainsi le travail des services académiques, tout comme les chefs des établissements du 2<sup>nd</sup> degré.

Et demain, si les EPEP voient le jour ? Ce sera le super directeur qui fera le travail...

On peut aussi imaginer que des retenues sur traitement soient effectuées via MOSART pour d'autres motifs que la grève : service non fait pour refus de renseigner Base élèves par exemple, ou bien refus de faire passer les évaluations... pourquoi le ministère se priverait-il ?

### Fichage généralisé au sein de l'Éducation Nationale

Après le contrôle des populations (Stic, Juddex, Edvige, Eloï ...), le contrôle des élèves (Base élèves, Sconet), le contrôle des personnels de l'Éducation Nationale (I-Prof, Mosart).

La transmission de ces données des états de grévistes se faisant par voie électronique, à partir d'une base de données, on peut aisément comprendre que ces données seront ajoutées au fichier personnel des enseignants sur I-prof (que ce soit visible ou non par les personnes concernées, l'administration ayant accès à toutes les informations). Les personnels administratifs ne sont pas gérés par la base I-Prof, mais le fonctionnement global est le même.

L'administration pourra garder l'historique des journées de grèves d'un agent, avec une rapidité de consultation facilitée par l'informatique. Il sera aisé pour un supérieur hiérarchique, avant une inspection, avant un entretien, avant une évaluation pour les administratifs, de consulter cet historique... Ils n'ont pas le droit ? Allez empêcher un supérieur hiérarchique d'utiliser

leur situation de position dominante pour mater les fortes têtes à surveiller, les casser, les noter...

-----  
(1) cette liste des personnels affectés à l'établissement ou à l'école est tirée de la base de données I-Prof. Cette application qui permet de consulter son dossier personnel (échélon, ancienneté, affectation, etc...), est une sorte de Base-élèves/Sconet de l'enseignant...

Cela donne une idée des possibilités « offertes » par les bases de données

### Base élèves : le transfert des fichiers de CM2 vers les collèges arrive !

Dès sa mise en place, SUD Education a dénoncé Base élèves comme étant l'outil du fichage des élèves de la maternelle à l'université. C'est pourquoi nous avons au plan national participé à toutes les initiatives visant à lutter contre ce fichier, et avons localement participé à un collectif contre Base élèves, sans jamais remettre en cause notre engagement et notre méfiance envers cette application.

Aujourd'hui de nouveaux éléments montrent que nous avons raison de nous méfier et d'enviesager un

fichage généralisé au sein du système éducatif. En effet, une note de l'IA du Val de Marne, en date du 23 février 2010, annonce la mise en place expérimentale du transfert dès la rentrée prochaine des fiches des élèves de CM2 des écoles vers les collèges.

Cela se fait au travers de l'application "AFFELNET 6ème" (AFFectation des ELèves par le NET). Encore une application ? Oui... et non... car elle est déjà utilisée depuis un bon moment pour l'orientation des élèves après la 3ème (CAP, BEP, LP, lycée...).

Il n'y a qu'à lire...

"Dans le cadre de l'évolution des systèmes d'information et de gestion, le département du Val-de-Marne va expérimenter une nouvelle application d'aide à la gestion et du pilotage d'affectation des élèves en classe de 6ème dès la rentrée scolaire 2010.

Cette organisation simplifiée va conduire à distinguer plus nettement la dimension pédagogique (admission) de l'affectation.

AFFELNET 6ème permet :

- la dématérialisation du dossier d'admission en 6ème
- **le traitement informatisé et en ligne, des affectations en 6ème et des demandes d'assouplissement de la carte scolaire**
- la consultation en ligne, par les écoles, les IEN, les collèges des listes d'élèves affectés

Suite page 4

- la communication du résultat de l'affectation aux familles, aux collèges d'accueil et aux écoles d'origine
- **le transfert sur SCONET** (base informatisée du second degré en place depuis 10 ans) **des élèves affectés en collège**

On y retrouve l'assouplissement de la carte scolaire cher à nos ministres successifs, avec pourquoi pas une "main supérieure" qui pourrait par dessus les écoles et collèges modifier les affectations des élèves, puisque l'administration peut elle aussi accéder aux informations et donc aux modifications de données (\*). D'ailleurs, c'est bien l'Inspecteur d'Académie qui affecte les élèves en 6ème après les commissions d'appel...

Et on y retrouve bien sûr le transfert des données des élèves de CM2 vers les collèges. Si dans la note jointe à cette circulaire, destinée aux familles, les détails ne manquent pas sur l'assouplissement de la carte scolaire. Et bien sûr, pas un mot sur le transfert des données.

On le voit, **le fichage généralisé est organisé pour les élèves de la maternelle à la terminale, durant au moins 15 années de leur vie** pour celles et ceux qui suivront ce cursus scolaire.

On comprend donc mieux pourquoi le ministère a mis tant d'énergie pour la mise en place de Base élèves, et pourquoi il s'est tant acharné sur directrices et les directeurs qui ont osé refuser de saisir les données, allant jusqu'à démettre certains d'entre eux de leurs fonctions.

*(\*) les droits d'utilisation des applications du ministère de l'Education Nationale fonctionnent de manière verticale : un supérieur hiérarchique autorise ou non un subordonné à travailler sur telle ou telle application (saisie et modification de données), ou bien simplement à consulter. Les supérieurs hiérarchiques sont un peu comme des "super utilisateurs"*

## MOSART évolue, alors pourquoi pas Base élèves ???

Les évolutions récentes de l'application MOSART (Module de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement) le montrent, il est aisé de faire évoluer une application informatique. Cela d'autant plus, si elle est développée pour être utilisée sur internet. En effet, une mise à jour sur le serveur centralisé permet d'impacter tous les utilisateurs d'un coup, sans que ces derniers ne puissent s'y opposer (ce n'est que lorsque l'on se connecte après une mise à jour que l'on est informé de celle-ci).

Avec MOSART, les évolutions arrivent au compte goutte, mois après mois. Il suffit d'ajouter une page, un module, de rendre visible un nouveau champ de données... une nouvelle base de données à croiser avec une autre, etc...

Cela se fait déjà déjà sur les applications de gestion des élèves du 2<sup>nd</sup> degré : Sconet, GFE-Sconet, Bourses... toutes ces applications évoluent au fil du temps pour ajouter ici le mail des parents, là le suivi de la scolarité d'un élève, son établissement d'origine, ici le RIB des parents (transformé récemment en IBAN), leur revenu fiscal de référence...

### Peut on imaginer que l'application Base élèves n'évoluera pas ?

Actuellement, ce fichier des élèves du 1er degré ne connaît pas d'évolution car sa mise en place a donné lieu à une certaine résistance chez les enseignants et les parents d'élèves. Mais à n'en pas douter, notre administration n'attend que le bon moment pour ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Dans le département du Var, en mars 2008, la LDH de Toulon, le SDEN-CGT

Educ'Action Var, Emancipation 83 et SUD Education Var dénonçaient la possibilité d'une évolution de Base élèves en application de la loi dite de « prévention de la délinquance » ouvrant la possibilité aux mairies de créer elles aussi un fichier, concernant le suivi de l'absentéisme scolaire. Selon un décret du 14 février 2008, ce fichier serait alimenté par les données transmises par les écoles aux Inspecteurs d'Académie, qui transmettraient au final certaines données aux Maires.

Or, le 8 décembre 2009, une circulaire de l'IA du Var sur le traitement de l'absentéisme, annonçait la mise en place d'une application internet destinée aux établissements et circonscriptions du 1er degré, dénommée simplement « suivi de l'absentéisme ». La circulaire rappelle la procédure à mettre en œuvre en cas d'absentéisme d'un élève. Mais la circulaire annonce également la nouvelle application et ses modalités d'utilisation : une fois par mois, l'administration recevra par le biais de l'application, des informations sur le taux d'absentéisme, et des données nominatives sur les cas d'absentéisme les plus importants (saisie faite par les chefs d'établissement dans le 2<sup>nd</sup> degré et par les IEN dans le 1er degré). De là à ce que l'administration mette une passerelle informatique en place entre ses données et celles du fichier des mairies, il n'y a qu'un pas, qu'Orwell n'aurait pas trouvé étonnant.

Il faut mettre cette application, et les évolutions futures qu'elle permettra, en relation avec les déclarations récentes d'Eric Ciotti, député UMP des Alpes Maritimes. Celui-ci, tout comme le président Sarkozy

avec lequel il en a discuté (rencontre très médiatisée), souhaite une loi pour supprimer les allocations familiales aux familles dont les enfants seraient trop souvent absents à l'école. Cette loi, plutôt que d'aborder les causes de cet absentéisme, aborde le problème sous l'angle de la répression pécuniaire envers des familles dont on sait qu'elles ont souvent déjà assez de problèmes financiers comme cela.

Ainsi, comme MOSART permet d'effectuer une retenue sur traitement plus rapidement, on peut imaginer qu'à l'avenir, cette application « suivi de l'absentéisme » permettra peut être de supprimer rapidement les allocations familiales... C'est beau le progrès quand il permet de toujours taper sur la gueule de la « France d'en bas » !

De nombreuses organisations syndicales, dont SUD Education, et associations ont lutté contre ce fichier dès l'annonce de sa mise en place. Les réactions de départ étaient directement liées à des champs inacceptables comme la nationalité et la langue d'origine des élèves : ceux-ci ont finalement été supprimés. Par la suite, certaines organisations ont pensé qu'en l'état Base élèves n'était plus dangereux, voire était un outil facilitant le travail des directions d'école. Mais parmi les craintes énoncées dans cette lutte il y avait le fichage généralisé des élèves dès la maternelle, ainsi que les évolutions possibles de Base élèves. C'est ainsi que SUD Education a analysé la situation. Pour SUD Education, le fichier Base élève représente toujours un danger, tout comme l'ensemble des fichiers dont le but est de contrôler les populations et d'être plus efficace en terme de répression.

**CSEN du 31 Mars et du 1er avril 2010.  
Déclaration de la Fédération SUD Éducation.**

**Réforme du lycée technologique,  
Nouveaux programmes de 2<sup>de</sup> :  
Deux visages d'une même politique de régression éducative.**

M. le Ministre,

**Ce « super CSE » des 31 mars et 1er avril nous offre un condensé de votre politique.**

Après la réforme du lycée général, vous nous présentez enfin celle de la voie technologique ; sans surprise elle apparaît comme le dernier élément d'une machine à supprimer des postes.

D'autre part, les nouveaux programmes des séries générales illustrent parfois par leur enveloppe horaire, parfois par leur contenu une réduction de la qualité des enseignements que nous avons déjà critiquée.

**Votre réforme de la voie technologique** suscite de notre part les mêmes critiques que celle de la voie générale. Tronc commun conçu dans l'objectif d'opérer des regroupement d'élèves de spécialités différentes avec à la clé des classes plus chargées et des postes supprimés. Autonomie des établissements pour les heures dédoublées et l'accompagnement avec d'inévitables inégalités de traitement d'un établissement à l'autre et au sein des équipes d'un même établissement. Enfin une hécatombe horaire avec des enseignements technologiques qui perdent environ un quart de leurs moyens !

La réduction des spécialités en STI et en STL, la fin de nombreux dédoublements, de futurs programmes limitant l'approche pratique d'origine de ces enseignements au profit d'une démarche limitée à la modélisation numérique va dénaturer cette voie. Elle permettait la réussite d'élèves moins à l'aise en enseignement général mais qui savaient montrer leurs qualités au travers d'un enseignement technique exigeant, leur apportant de réels atouts pour s'engager dans des cursus de type BTS ou DUT ou des filières plus longues. L'introduction d'une 2<sup>e</sup> LV ne parvient pas à masquer qu'il s'agit d'un mauvais coup porté à l'enseignement technologique. Cette réforme va freiner l'orientation des élèves vers cette voie et risque de provoquer à terme un détournement de certains élèves vers la voie professionnelle. Il est vrai que cela est en cohérence avec la fermeture des postes au CAPET depuis 5 ans et les propositions de reconversion dans d'autres disciplines ou le privé que reçoivent de jeunes collègues !

C'est donc une liquidation programmée et tout le contraire du rapprochement réel des voies que nous souhaitons dans la perspective d'un lycée réellement polytechnique.

**De nouveaux programmes** nous ont été présentés hier.

**Concernant les enseignements dits « d'exploration » la structure proposée dénature l'enseignement des disciplines qui y sont enseignées** : 90 minutes par semaine, dédoublements non statutaires, absence de prise en compte pour le passage en première.

De plus avec un tel saupoudrage aucune discipline nouvelle en seconde ne peut vraiment être appréhendée par des élèves. C'est particulièrement choquant lorsque certaines d'entre elles ouvrent sur des séries dont elles sont la spécificité : SMS, STI, STL et aussi SES et économie gestion, ces dernières formant le « pivot » respectif de la série ES et de la série STG, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries en termes d'effectifs dans le cycle terminal.

Cette situation en dit long sur l'avenir de ces enseignements dans la voie générale.

**Mais plus généralement certains choix de contenus sont à eux seuls inquiétants.**

Par exemple dans la voie technologique, le **programme de création et innovation technologique** (axé recherche et développement) sans doute pour séduire, ne représente qu'une infime partie du monde industriel. D'un point de vue technique cet enseignement est un leurre, promettant à des débutants de réaliser un travail d'ingénieur en très peu d'heures, sans moyens et en classe entière.

Dans les **Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion**, l'abandon, au profit d'une approche plus généraliste, de l'apprentissage des techniques qui permettait d'aborder les différentes spécialités de STG puis de BTS en offrant ainsi une voie de réussite à de nombreux élèves, pose la question de l'avenir professionnel des jeunes de ces sections qui ne parviendront pas à l'université.

**En Sciences économiques et sociales** le tollé provoqué par la 1<sup>ère</sup> mouture ministérielle entraîné des modifications qui restent pour nous insuffisantes avec un seul thème obligatoire en sociologie, le recentrage sur les fondamentaux abstraits de l'économie de marché demeure. On voit d'ailleurs que la volonté affichée d'offrir à tous les élèves de seconde une culture économique correspond toujours à une tentative de formatage et de soumission à la « culture » d'entreprise et à l'économie de marché.

**En histoire-géographie** aussi vos choix restent contestables. La disparition d'une réelle étude du monde arabo-musulman en histoire au profit du monde de l'Occident chrétien est une option idéologique en décalage avec la laïcité et le caractère multiculturel de la société française du XXI<sup>e</sup> siècle. Au total avec autant de thèmes à traiter que dans la version précédente mais en moins de temps, souvent sans pré requis c'est un programme élitiste et bien peu pédagogique. Il cède aux sirènes du moment : développement durable à tous les étages en géographie et repli européen centré en histoire.

Nous avons donc voté contre la plupart des nouveaux programmes qui annoncent une régression éducative parce que leur volume horaire est insuffisant mais aussi parce que leur contenu est souvent inadapté et parfois inacceptable pour la formation de la pensée critique des élèves.

Parce qu'elle est le moyen de supprimer encore des postes tout en remettant en cause la culture technique nous voterons contre votre réforme de la voie technologique comme nous l'avons fait pour la voie générale.

**Ces prétendues réformes ont pour priorité d'atteindre des objectifs budgétaires dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, et leurs contenus pédagogiques sont souvent au mieux des leures, au pire pour certains d'entre eux, des régressions idéologiques douteuses et dangereuses.**

### Un nouveau Syndicat dans Solidaires Var !

L'Union syndicale Solidaires du Var continue son développement dans le secteur privé. Après le secteur des transports (SUD Transport), celui des assurances (Solidaires Assurances), c'est dans le secteur du commerce que nous enregistrons la création d'un nouveau syndicat.

Syndicat d'entreprise, le syndicat **SUD Commerce et Services Lecasud** a été créé début janvier au sein d'une plateforme d'approvisionnement, filiale du groupe Leclerc (implantée au Luc en Provence et qui dessert toute la région sud est).

L'union syndicale Solidaires du Var y a nommé un Représentant de Section Syndicale qui pourra dès à présent bénéficier d'une délégation mensuelle de 4 heures pour développer le syndicat et défendre les intérêts des salariés de l'entreprise.

SUD Education Var se réjouit de l'arrivée de ce nouveau syndicat et lui souhaite de nombreuses victoires syndicales.

## Les effets de la loi Fillon de 2003 dans l'Education nationale

En 2003, il y a eu une nette augmentation des départs en retraite dans toutes les catégories. Des femmes ont anticipé leur départ après avoir pris connaissance d'un durcissement des conditions d'obtention de la bonification de durée des services d'un an par enfant. D'autres ont voulu éviter les effets de la décote qui se met en place en janvier 2006. De 0,125% par trimestre manquant en 2006, elle doit passer à 1,25% en 2015. Elle sert à réduire la pension (30% des enseignants du premier degré touchés par la décote en 2007), elle risque aussi de nous empêcher de partir avant d'avoir atteint l'âge limite (âge auquel la décote ne s'applique plus... 63 ans en 2012).

En moyenne sur l'ensemble des départs en retraite du secteur, l'âge de départ a augmenté de un an entre 2000 et 2007. Dans ce cadre, la retraite à 55 ans pour celles et ceux ayant exercé 15 ans comme instituteur(trice) devient un souvenir...

Les années d'études font que la retraite à 60 ans apparaît souvent comme une fiction. 60 ans reste pourtant un repère important, c'est à partir de là que s'évalue l'âge limite. Si l'âge de la retraite recule, l'âge limite recule et les possibilités d'obtenir une pension complète s'amenuisent.

Autre point d'affrontement, le gouvernement voudrait imposer la référence aux 25 meilleures années comme dans le privé et casser la référence aux 6 derniers mois comme base de calcul des pensions. Dans un secteur qui a beaucoup recruté dans les années 80, la casse des retraites provoquerait une paupérisation réelle. Il est donc important de militer pour la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans et pour la suppression de toutes les décotes.

### *A lire pour se remonter le moral :*

## L'argent noir des syndicats.

*Ed Fayard*

Le titre sonne comme la une du Figaro. On a peur d'une énième entreprise de diabolisation sur la petite musique toujours à la mode du « tous pourri ». Alors un brûlot anti-syndicaliste primaire dans le journal de Sud Educ' ?

Rien à voir. Roger Lenglet et Jean-Luc Touly (juge aux prud'hommes), déjà auteurs d'un remarquable ouvrage sur la privatisation de l'eau<sup>1</sup>, ne peuvent être accusés d'une telle intention. Quant à Christophe Mongermont, il a été secrétaire général des syndicats FO des entreprises CGE-Vivendi du secteur de l'eau.

Les auteurs ne cessent de répéter à longueur d'ouvrage qu'ils rêvent de syndicats forts. Or en partant du paradoxe qui veut que jamais les syndicats majoritaires n'ont eu aussi peu d'adhérents et autant de professionnels du syndicalisme, on y apprend que l'indépendance financière des grandes centrales syndicales est un leurre pour parler pudiquement. Ou qu'ils sont financés par les employeurs pour parler cru.

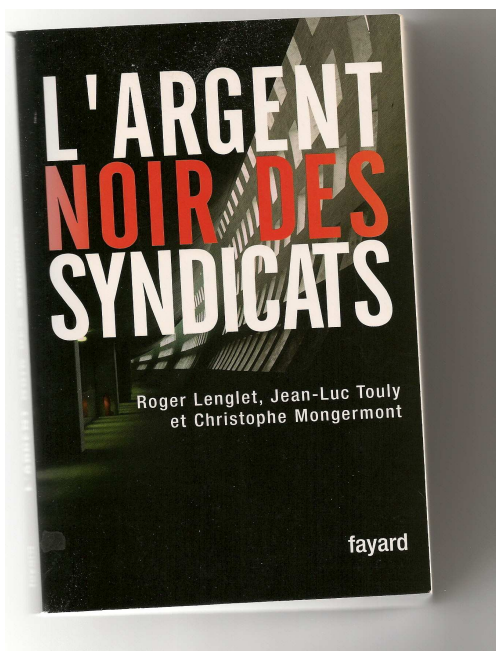
En prenant bien soin de faire la différence entre les militants syndicaux de terrains, ceux qui mènent les luttes au péril de leur vie de famille, de leur poste ou de leur santé, Lenglet, Touly et Mongermont nous racontent différentes facettes du décalage entre la combativité de la base et la gentillesse des centrales à l'égard des « réformes », comme ils disent.

On part de la case UIMM, une pause à la SNCF, un détour par les boîtes de nettoyage, un coup d'oeil vers la formation professionnelle, partout la même rengaine, on se bagarre en bas pour être trahi en haut. Tous en prennent pour leur grade, sauf Solidaires (ça fait du bien!)

Nous sommes pas mal à nous demander pourquoi le mouvement de 2003 a abouti à une impasse, pourquoi celui de l'an passé n'a même pas vu le jour malgré un terreau de mécontentement hyper favorable, pourquoi des accords scélérats sont signés par des « défenseurs des salariés ».

Dans ce livre, peut-être, un début de réponse.

<sup>1</sup> « L'eau des multinationales ». Editions Fayard



**Pour une véritable liberté syndicale :**



- Adhésion à SUD Education  
 Ré-adhésion à SUD Education



Nom : ..... Prénom : .....

Montant de la cotisation annuelle : 2009-2010 : .....

(à compléter si modifications)

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**Situation professionnelle**

- Actif(ve)  Retraité(e)  Temps complet  Temps partiel (Quotité : .....

Corps (Insti, PE, Certifié, Agrégé, OEA, SASU, PLP, MI-SE,...) : .....

Informations complémentaires : .....  
(ZIL, Brigade, AIS, TZR, ..., matière enseignée...)

**Etablissement d'exercice**

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

INTERNET

Je souhaite recevoir, et donc être abonné(e) à la liste de diffusion/discussion correspondante :

- les informations locales (Var, académie de Nice, collectifs locaux...)  
 toutes les informations (fédération et autres syndicats SUD Education, Union syndicale Solidaires 83 et national, collectifs nationaux...)

SUD éducation 83 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. J'autorise SUD éducation 83 à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 83.

Date :

Signature :

**Mode de paiement**

- 1 chèque  2 chèques  3 chèques  5 chèques

Faire autant de chèques que de versements. Ils seront remis à l'encaissement le 5 du mois indiqué. Chèque(s) à l'ordre de SUD Education 83.

**A envoyer à l'adresse suivante**

**SUD Education 83**  
**1 rue Muscatelli**  
**83000 Toulon**

**Cotisations 2009-2010**

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €	+ de 1906 €	175 €
+ de 610 €	15 €	+ de 1982 €	188 €
+ de 838 €	46 €	+ de 2058 €	200 €
+ de 915 €	53 €	+ de 2134 €	212 €
+ de 991 €	61 €	+ de 2211 €	224 €
+ de 1067 €	69 €	+ de 2287 €	238 €
+ de 1143 €	76 €	+ de 2363 €	252 €
+ de 1220 €	85 €	+ de 2439 €	265 €
+ de 1296 €	95 €	+ de 2515 €	281 €
+ de 1372 €	104 €	+ de 2592 €	296 €
+ de 1448 €	113 €	+ de 2668 €	311 €
+ de 1524 €	122 €	+ de 2744 €	326 €
+ de 1601 €	133 €	+ de 2820 €	341 €
+ de 1677 €	143 €	+ de 2897 €	357 €
+ de 1753 €	154 €	+ de 2973 €	372 €
+ de 1829 €	165 €	+ de 3049 €	387 €

Salaire supérieur à 3125 € ajouter 30 € par tranche de 153 €

La cotisation annuelle à SUD Education représente entre 0,4 et 1,2 % du salaire net annuel.  
Rappel : 66% de la cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu.



## Agenda militant

- 7-8-9 mai **Forum Social en PACA**  
organisé par ATTAC-VAR à La Seyne sur mer :  
« Travailler dans l'Europe des 27 » .

- Samedi 15 et dimanche 16 mai  
**Rassemblement des Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui au Plateau des Glières (Thorens).**  
**Débat et films le samedi à partir de 15h30.**  
**Pique nique le dimanche autour d'interventions de personnalités.**

<http://www.citoyensresistants.fr/spip.php?article41>

Covoiturage possible à partir du Var :

<http://ldhinfoslaseynesurmer.blogspot.com/2010/03/citoyens-resistants-dhier-et.html>

Covoiturage aussi pour monter au site.

- Mardi 18 mai **Ciné débat à la fac de La Garde**  
autour du film « **L'Encerclement** » à 18h, amphitheâtre K20,  
bâtiment K "Staps". Projection suivie d'un débat en présence du réalisateur Richard Brouillette.

Collation offerte à l'entracte.

- Jeudi 20 mai de 18 à 20 h débat public sur  
**les retraites** au Théâtre du Caramy à **Brignoles**.
- Vendredi 21 mai à La Ciotat une fête de solidarité  
avec la Palestine place Evariste Gras de 18h à 22h  
Organisé par le **Collectif ciotaden pour le respect  
des droits nationaux du peuple palestinien**
- Samedi 22 mai **Cercle de Silence** de 11h30 à 12h  
Pl de la Liberté à **Toulon**.
- Jeudi 27 mai à 20h au Royal à Toulon, **Ciné-débat**  
organisé par RESF autour du documentaire  
« **LES ARRIVANTS** » de C.Bories et  
P.Chagnard.

**Vendredi 4 juin**  
**Congrès SUD Education Var**  
**De 9h à 17h**  
**Lieu à préciser**

# éducation SUD 83

Bulletin d'information de  
SUD Education 83

n°41

**Bimestriel**  
Mars-Avril 2010

Imprimé par nos soins  
Directrice de la publication : Gema Martinez  
Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an  
N°CPPAP : 0208 S 06377

Dispensé de timbrage

**TOULON CTC**

# P

**PRESSE**

DISTRIBUEE PAR

**LA POSTE**

**SUD Education Var**  
**1 Rue Muscatelli 83000 Toulon**  
**Tél / Fax : 04 94 21 81 89**  
**Mél : [contact@sudeduc83.org](mailto:contact@sudeduc83.org)**  
**Site : [www.sudeduc83.org](http://www.sudeduc83.org)**

Sommaire

- Page 1: Edito et Communiqué Solidaires  
« Nous sommes tous des Grecs »
- Page 2: Revalorisation. Précarité
- Page 3 et 4: Fichiers : MOSART et Base Elèves
- Page 5: Déclaration Fédérale au CSEN
- Page 6 : Retraites. Biblio : L'argent noir des syndicats
- Page 7 : Bulletin d'adhésion
- Page 8 : Agenda militant.

Union  
syndicale  
**Solidaires 83**